

MAIRIE
Du
VERNET



ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

« Chemin des Antennes »

N° 07 / 2026

LE MAIRE,

- VU** la demande en date du 16 mars 2026 par laquelle la société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI-PYRENEES, sis au ZI DE VIC 1 rue de la Production – 31321 CASTANET-TOLOSAN, sollicite une autorisation de circulation pour : TRAVUX D'URBANISATION DE LA RD 74, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

Le chemin des Antennes, entre le croisement avec l'avenue de Lagardelle et le croisement avec la rue des Roseaux, sera fermée à la circulation durant la période des travaux.
Des itinéraires de déviation seront mis en place.

ARTICLE 2

Durée des travaux : du 18/03/2026 au 30/06/2026

ARTICLE 3

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 18 mars 2026.



Le Maire,
Bernard TISSEIRE